



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610

Téléphone : 02-32-48-73-00

Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
ORDINAIRE DU LUNDI 25 MAI 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq Mai à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Romilly sur Andelle proclamés par le bureau électoral à la suite des élections municipales du quinze mars deux mil vingt se sont réunis dans la salle du C.A.R.R.E. sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Luc ROMET, précédent Maire, remercie la participation dans le public, d'une part des anciens conseillers municipaux : Madame Monique LEGROUT, Monsieur Joseph AMELOT ;

d'autre part, la presse (L'Impartial et Paris-Normandie) ; Madame Marlies GUTSMANN ; Monsieur MASSELIN ; Monsieur TABARY ; Madame Valérie LEFEBVRE ; Monsieur Bruno CAUMONT ; Monsieur Frédéric LE JANNOU, A.S.V.P.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre de démission de Madame Aurélie BIERRE qui est remplacée par Madame Valérie LEFEBVRE.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Madame Nadia ABDELAZIZ,
Madame Pascale BIVILLE,
Monsieur Pierre CHIAPELLO,
Monsieur Xavier CHIVOT,
Monsieur Rodolphe CORRON,
Madame Valérie DELABRIERE,
Monsieur Jean DELAMARE,
Monsieur Alain DULONDEL,
Monsieur Guy DUPUIS,
Monsieur Didier HOUSSAYE,
Madame Marie-Claire JULLIEN,
Madame Juliette KARP,
Madame Marie-Thérèse LANGLET,
Madame Josette LE BRETON-PALIER,
Madame Valérie LEFEBVRE,
Madame Claire LE TOURNEUR,
Madame Jocelyne LECOINTRE,
Monsieur David LEMENAGER,
Madame Monique MASSELIN,

Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,
Monsieur Christophe PAILLIER,
Monsieur Jean-Luc ROMET,
Monsieur Frédéric VIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Thérèse LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 14 Mai 2020.

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Votants : 23

Les conseillers, David LEMENAGER et Valérie LEFEBVRE sont proposés comme assesseurs.

En qualité de doyen des membres du Conseil Municipal, Monsieur CHIAPELLO prend la présidence et demande s'il y a des volontaires pour le poste de Maire.

Monsieur Jean-Luc ROMET se propose comme candidat à ce poste.

Monsieur CHIAPELLO constate au préalable la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire.

I) Election du Maire : premier tour de scrutin.

Dans le cadre des mesures de sécurité liées au COVID 19, Monsieur Xavier CHIVOT est passé devant tous les conseillers avec l'urne afin que ceux-ci puissent y déposer leur bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
Blancs :	0
Reste pour les suffrages exprimés :	23

A obtenu :

Monsieur Jean-Luc ROMET	23
-------------------------	----

Monsieur Jean-Luc ROMET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Il indique qu'il s'agit de son 3^{ème} mandat de Maire.

Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence et d'avoir une pensée en mémoire de feu Madame Dominique DAVID, Maire Adjointe, décédée peu après la dernière séance du Conseil Municipal.

Puis, Monsieur le Maire remercie, pour leur participation active et constructive, en les énumérant, tous les conseillers municipaux, opposition comprise, des deux derniers mandats.

Il donne lecture de sa motivation de conduire son mandat de Maire comme suit :

Malgré le contexte douloureux, je mesure l'honneur et la responsabilité que vous me confiez en me nommant Maire de Romilly pour la troisième fois.

Il n'y a eu qu'une seule liste cette année. Les habitants de Romilly nous ont régulièrement fait part de la satisfaction de ce que l'on avait réalisé depuis deux mandats.

Je tiens à associer à ce succès toute l'ancienne équipe municipale dont de nombreux membres sont encore présents à mes côtés (en particulier Didier HOUSSAYE pour sa collaboration précieuse, mais aussi Pierre CHIAPELLO, Xavier CHIVOT, Frédéric VIEUX, Valérie DELABRIERE, Alain DULONDEL, Guy DUPUIS, Marie-Thérèse LANGLET qui ont fait deux mandats avec moi, Nadia ABDELAZIZ, Pascale BIVILLE, Josette PALIER-LEBRETON et Monique MASSELIN qui ont fait le dernier mandat).

Je pense aussi aux anciens Dominique DAVID, Detlef KUHN et Patrick BOUTE qui nous ont quittés mais aussi à Pascale GERARD, Bernard HURAY, Patrice ADAM, Aurélie BIERRE, Marie-Hélène CLEMENT-FRELICOT, Catherine COLIN et plus avant encore Céline VANDERCRUYSSSEN, Denis MICHEL, Loïc MANIFEL, Mohamed AGUEZZAÏLOU, Daniel AMOUROUX, Jean-Marc LAROCHE, Emeric WENGLER et José HACQUARD.

Les membres des autres listes qui nous accompagnaient ont toujours été constructifs (Alain ROBERT à qui je rends hommage, Joseph AMELOT, Monique LEGROUT, Muriel BEZIEL et Daniel MANIERE).

Les nouveaux qui sont venus nous rejoindre le font avec une grande motivation (Claire LE TOURNEUR, Marie-Claude JULLIEN, David LEMENAGER, Jocelyne LECOINTRE, Christophe PAILLIER, Rodolphe CORRON, Jean DELAMARE, Juliette KARP, Pierre-Emmanuel NIOCHE, Valérie LEFEBVRE et notre candidat supplémentaire Bruno CAUMONT).

Un grand merci à tous ceux qui nous ont soutenus et qui nous félicitent. Le Conseil municipal travaillera dans l'intérêt communal, c'est-à-dire dans l'intérêt de tous.

Nous allons dès aujourd'hui mettre une équipe en place avec des adjoints, des délégués, des attachés à des domaines précis, des commissions, des groupes de travail, nous allons aussi désigner nos représentants dans les syndicats pour que Romilly soit une force de proposition.

L'idée est que dès la semaine prochaine, une partie de l'équipe soit prête à répondre aux sollicitations du moment et que l'ensemble du conseil municipal soit en ordre de marche pour gérer l'après-crise.

***Vive Romilly sur Andelle
Soyons fiers d'être Romillois !!***

II) Election des Adjoints :

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de cinq adjoints au Maire. Du fait que la population est passée de 2600 à 3300 habitants, il propose de fixer le nombre d'adjoints au Maire à six. Il indique que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage.

Il demande s'il y a des propositions de liste.

Puis, il propose la liste suivante :

Monsieur Didier HOUSSAYE
Madame Pascale BIVILLE
Monsieur Xavier CHIVOT
Madame Claire LE TOURNEUR
Monsieur Pierre CHIAPELLO
Madame Marie-Claude JULLIEN

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	23
Blancs :	0
Reste pour les suffrages exprimés :	23

La liste composée de Monsieur Didier HOUSSAYE, Madame Pascale BIVILLE, Monsieur Xavier CHIVOT, Madame Claire LE TOURNEUR, Monsieur Pierre CHIAPELLO, Madame Marie-Claude JULLIEN, ayant obtenu la majorité absolue, ces personnes ont été proclamées adjoints au Maire et ont été immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des domaines d'intervention des six adjoints comme suit :

1^{er} adjoint : Didier HOUSSAYE : Communication, entreprises, porte-parole.
2^{ème} adjoint : Pascale BIVILLE : Vie sociale, seniors.
3^{ème} adjoint : Xavier CHIVOT : Associations, gestion des salles.
4^{ème} adjoint : Claire LE TOURNEUR : Evénements, culture, sport, restauration scolaire.
5^{ème} adjoint : Pierre CHIAPELLO : Vie scolaire, personnel communal.
6^{ème} adjoint : Marie-Claude JULLIEN : Urbanisme, environnement, enfance, jeunesse.

III) Election des Délégués :

Monsieur le Maire propose de fixer à trois le nombre de délégués et demande si des conseillers sont intéressés par ces postes.

Messieurs Frédéric VIEUX, Alain DULONDEL et Guy DUPUIS informent le Conseil Municipal de leur intention de se présenter.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23

Monsieur Frédéric VIEUX : 23

Monsieur Alain DULONDEL : 23

Monsieur Guy DUPUIS : 23

Messieurs Frédéric VIEUX, Alain DULONDEL et Guy DUPUIS, ayant obtenu la majorité absolue, ces personnes ont été proclamées Délégués.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des domaines d'intervention des trois délégués comme suit :

1^{er} Délégué : Frédéric VIEUX : Budget, finances.

2^{ème} Délégué : Alain DULONDEL : Voirie, contact réseaux.

3^{ème} Délégué : Guy DUPUIS : Assistance technique, cimetière, économies d'énergie.

Monsieur le Maire fait part que des postes d'attachés sont arrêtés comme suit :

Madame Marie-Thérèse LANGLET	Communication
Madame Jocelyne LECOINTRE	La Potière
Madame Valérie DELABRIERE	Associations
Madame Josette LE BRETON-PALIER	Bibliothèque
Monsieur Christophe PAILLIER	Vie scolaire
Madame Nadia ABDELAZIZ	Urbanisme
Monsieur David LEMENAGER	Voirie
Madame Monique MASSELIN	Technique

Charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la Charte de l' élu local :

- 1) L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2) Dans l' exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3) L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4) L' élu local s' engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions à d' autres fins.
- 5) Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstenait de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6) L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7) Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

IV) Indemnités des élus :

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu l'article L 2123-20 du C.G.C.T. qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu la loi du 27 Décembre 2019 dite « engagement et proximité » qui a augmenté le plafond maximal du montant des indemnités des maires et adjoints des communes de moins de 3500 habitants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Romilly sur Andelle peut prétendre à six Maires-adjoints (30 % de 23) et à trois délégués à d'importantes commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit, les indemnités du Maire, des Maires-adjoints et des Délégués avec effet au 25 Mai 2020.

INDEMNITES		
Maire	48,3 %	1878 €
1 ^{er} Adjoint	17,5 %	680 €
2 ^{ème} Adjoint	17,5 %	680 €
3 ^{ème} Adjoint	17,5 %	680 €
4 ^{ème} Adjoint	17,5 %	680 €
5 ^{ème} Adjoint	17,5 %	680 €
6 ^{ème} Adjoint	17,5 %	680 €
1 ^{er} Conseiller Délégué	5,7 %	221 €
2 ^{ème} Conseiller Délégué	5,7 %	221 €
3 ^{ème} Conseiller Délégué	5,7 %	221 €

V) Elections des membres de commissions et des représentants en syndicats :

Concernant la représentation dans les neuf syndicats, Monsieur le Maire indique que pour certains d'entre eux, il s'agira de propositions soumises à la C.D.C.L.A. qui arrêtera le ou les représentants dans ces syndicats :

C.D.C.L.A.

La liste des membres a déjà été arrêtée lors des élections, soit :

Monsieur Jean-Luc ROMET
Madame Pascale BIVILLE
Monsieur Frédéric VIEUX
Madame Claire LE TOURNEUR
Monsieur Alain DULONDEL
Madame Marie-Claude JULLIEN
Monsieur Xavier CHIVOT

SY.G.O.M. (Syndicat Gestion des Ordures Ménagères)

Il est proposé à la C.D.C.L.A. la candidature de Monsieur Alain DULONDEL, lequel était déjà le représentant lors du mandat municipal précédent.

SYMA (Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle)

Il est proposé à la C.D.C.L.A. les candidatures :

- Titulaire : Monsieur Xavier CHIVOT
- Suppléant : Madame Nadia ABDELAZIZ

S.M.G.G. (Syndicat Mixte pour la Gestion des gymnases)

Il est proposé les candidatures :

- Titulaire : Madame Valérie DELABRIERE qui était Vice-présidente de ce syndicat lors du mandat municipal précédent.
- Suppléante : Madame Valérie LEFEBVRE.

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Romilly sur Andelle / Pont Saint Pierre / Romilly sur Andelle

Monsieur Alain DULONDEL
Madame Nadia ABDELAZIZ
Monsieur David LEMENAGER
Madame Monique MASSELIN
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE
Madame Jocelyne LECOINTRE
Monsieur Jean DELAMARE

S.I.E.G.E. (Syndicat d'électricité)

- Titulaire : Monsieur Guy DUPUIS
- Suppléant : Monsieur Christophe PAILLIER

SIDEAL (Syndicat piscine)

Titulaires :

Monsieur Guy DUPUIS
Monsieur Pierre CHIAPELLO
Madame Pascale BIVILLE
Madame Monique MASSELIN

Suppléants :

Madame Marie-Claude JULLIEN
Madame Marie-Thérèse LANGLET
Madame Claire LE TOURNEUR
Monsieur Rodolphe CORRON

S.I.E.M. (Syndicat Ecole de Musique)

Titulaires :

Monsieur Frédéric VIEUX
Monsieur Didier HOUSSAYE
Monsieur David LEMENAGER
Madame Juliette KARP
Madame Marie-Claude JULLIEN

Suppléants :

Monsieur Guy DUPUIS
Monsieur Rodolphe CORRON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les propositions de répartition dans les syndicats telles que présentées.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'organisation de la municipalité soit : six adjoints, trois délégués, huit attachés et des conseillers municipaux sont répartis dans neuf commissions.

COMMISSIONS PRINCIPALES

Commission 1 : <i>Travaux, urbanisme, environnement et voirie.</i>	Jean-Luc ROMET Marie-Claude JULLIEN Alain DULONDEL Didier HOUSSAYE Guy DUPUIS Nadia ABDELAZIZ David LEMENAGER Valérie DELABRIERE Christophe PAILLIER Xavier CHIVOT
Commission 2 : <i>Vie associative, Evènements, Sports, Culture.</i> <i>Gestion des salles municipales.</i>	Jean-Luc ROMET Xavier CHIVOT Claire LE TOURNEUR Valérie DELABRIERE Josette LE BRETON-PALIER Pascale BIVILLE Jocelyne LECOINTRE David LEMENAGER Christophe PAILLIER Guy DUPUIS Jean DELAMARE Valérie LEFEBVRE
Commission 3 : <i>Vie scolaire et restauration. Vie sociale.</i> <i>Enfance, Jeunesse, Seniors.</i>	Jean-Luc ROMET Pierre CHIAPELLO Pascale BIVILLE Marie-Claude JULLIEN Claire LE TOURNEUR Christophe PAILLIER Jocelyne LECOINTRE Valérie LEFEBVRE Rodolphe CORRON Josette LE BRETON-PALIER Xavier CHIVOT

<p>Commission 4 : <i>Communication et entreprises.</i></p>	<p>Jean-Luc ROMET Didier HOUSSAYE Marie-Thérèse LANGLET Claire LE TOURNEUR Pierre-Emmanuel NIOCHE Frédéric VIEUX Guy DUPUIS Monique MASSELIN Nadia ABDELAZIZ</p>
<p>Commission 5 : <i>Budget-finances.</i></p>	<p>Jean-Luc ROMET Frédéric VIEUX Xavier CHIVOT Didier HOUSSAYE Claire LE TOURNEUR Marie-Claude JULLIEN Pascale BIVILLE Pierre CHIAPELLO Guy DUPUIS Alain DULONDEL</p>
<p>Commission 6 : <i>CCAS</i> Maire de droit (4 élus) + 4 extérieurs</p>	<p>Jean-Luc ROMET Pascale BIVILLE Jocelyne LECOINTRE Marie-Thérèse LANGLET Pierre CHIAPELLO</p>
<p>Commission 7 : <i>Ouverture des plis</i> Maire de droit (3 titulaires) + 3 suppléants</p>	<p>Jean-Luc ROMET Didier HOUSSAYE Frédéric VIEUX Alain DULONDEL</p> <hr/> <p>Pierre CHIAPELLO Marie-Claude JULLIEN Juliette KARP</p>
<p>Commission 8 : <i>Personnel communal</i> Maire + 1 membre</p>	<p>Jean-Luc ROMET Pierre CHIAPELLO (+ Didier HOUSSAYE) (+ Xavier CHIVOT) (+ Claire LE TOURNEUR)</p>
<p>Commission 9 : <i>Impôts directs</i> Maire de droit + 3 élus (8 titulaires x 2) + 8 extérieurs (x 2) <i>Il faudra donner une liste de 32 noms</i></p>	<p>Jean-Luc ROMET Frédéric VIEUX Marie-Thérèse LANGLET Marie-Claude JULLIEN Jocelyne LECOINTRE Monique MASSELIN Josette LE BRETON-PALIER Rodolphe CORRON</p>

COMMISSIONS ANNEXES

Le conseil d'administration du collège : 1 titulaire	Pierre CHIAPELLO
C.N.A.S. (1 poste)	Nadia ABDELAZIZ

ASSOCIATIONS

La M.J.C. A.L.E.R. (3 postes).	Valérie LEFEBVRE Frédéric VIEUX Marie-Claude JULLIEN
Le jumelage (3 postes).	Guy DUPUIS Claire LE TOURNEUR Rodolphe CORRON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la répartition des conseillers municipaux dans les commissions telle que présentée.

GROUPE DE TRAVAIL

Correspondant défense : Xavier CHIVOT

Restauration scolaire : Jean-Luc ROMET ; Claire LE TOURNEUR ; Pierre CHIAPELLO ; Xavier CHIVOT ; Josette LE BRETON

Evènements (1^{er} mai ; Romilly des Arts ; Noël commune ; repas employés communaux ; Journée du vélo ; Salon du livre) : Jean-Luc ROMET ; Xavier CHIVOT ; Claire LE TOURNEUR ; Valérie DELABRIERE ; Josette LE BRETON-PALIER ; Pascale BIVILLE ; Jocelyne LECOINTRE ; David LEMENAGER ; Christophe PAILLIER ; Guy DUPUIS ; Jean DELAMARE ; Valérie LEFEBVRE

Permis de construire : Jean-Luc ROMET ; Marie-Claude JULLIEN ; Guy DUPUIS ; (+ Nadia ABDELAZIZ)

Gestion de l'eau : Jean-Luc ROMET ; Alain DULONDEL ; Christophe PAILLIER ; Pierre-Emmanuel NIOCHE

Vœux du Maire ; Fête des Mères ; Palmes Romilloises ; Nouveaux habitants ; Cérémonie citoyenne ; Soirée Bénévolat : Jean-Luc ROMET ; Didier HOUSSAYE

Maisons fleuries et illuminations de Noël : Jean-Luc ROMET ; Monique MASSELIN ; Guy DUPUIS ; (+ Valérie DELABRIERE)

Gestion du cimetière : Jean-Luc ROMET ; Guy DUPUIS ; (+ Xavier CHIVOT)

VI) Délégation au Maire :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Monsieur le Maire indique que la délibération portant sur ses délégations est prise en début de mandat.

Ces délégations ont une grande importance puisqu'elles permettent à Monsieur le Maire de prendre des décisions très rapidement sans convocation du Conseil Municipal telles celles arrêtées concernant le COVID 19.

Il informera le Conseil Municipal des décisions qu'il pourrait prendre dans le cadre de ces délégations.

Finances :

- Procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- Créer et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Adopter les admissions en non-valeur de titres dans la limite des crédits votés aux documents budgétaires et remises gracieuses.
- Procéder, si nécessaire, à une renégociation d'emprunts, à des remboursements anticipés des emprunts souscrits, avec ou sans indemnité compensatrice, et contracter tout contrat de prêt de substitution.
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 100.000 € pour une durée de 12 mois.
- Solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et institutions et signer tous les actes juridiques relatifs aux subventions ou autres concours financiers attribués à la Commune de Romilly sur Andelle par ses différents partenaires.

Commande publique :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés des travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Patrimoine – urbanisme :

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire, directement ou par substitution, ou délégataire.
- Conclure ou réviser les contrats de louage de choses.
- Donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

Action en justice :

- Intenter au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette compétence s'étend également au dépôt de plaintes avec ou sans constitution de partie civile au nom de la commune.
- Régler les frais et honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant la commune dans la limite de 7.500 €.

Gestion Ressources humaines :

- Fixer le régime indemnitaire et des divers avantages aux fonctionnaires, agents, collaborateurs.

Divers :

- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €.
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux dans la limite de 10.000 € par sinistre,
- Signer tous types de conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, délègue à Monsieur le Maire les pouvoirs précités.

VII) Communications et informations :

La prochaine réunion de préparation du budget se déroulera le 11 Juin prochain à 18h30 au C.A.R.R.E. La réunion du Conseil Municipal est arrêtée le 16 Juin 2020 à 18h30 au C.A.R.R.E. Les adjoints et délégués se réuniront le 3 Juin prochain à 17 heures en Mairie.

a) Remerciements :

Monsieur DAVID remercie la municipalité pour l'organisation de la cérémonie civile lors du décès de son épouse, Madame Dominique DAVID.

Monsieur Jean-Jacques FOLLIN remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de son épouse, Madame Pierrette FOLLIN.

La famille DELABY remercie la municipalité pour les marques de sympathie lors du décès de Monsieur Henri DELABY.

Madame Patricia BINET remercie la municipalité pour le pot de départ de retraite organisé par la municipalité.

Lisa LASNIER, Alix DURIN, Laurine BOITELLE, Maxime MOREL et Marine MACHURET remercient la municipalité pour le séjour neige organisé par la C.D.C.L.A.

Le Tennis Squash de Pont Saint Pierre, la Gymnastique Volontaire de Pîtres, le Cercle Philatélique et Toutes Collections de Pont Saint Pierre, la Croix-rouge d'Etrépany, le Secours Catholique d'Evreux, le Judo Club de Pîtres, Authentik Aventure, la MJC A.L.E.R., R.A.S., l'Amicale du Personnel communal, l'Union Nationale des Combattants de Romilly sur Andelle, les Restos du Cœur, le Comité de Jumelage, remercient la municipalité pour la subvention qui leur a été accordée.

Madame Denise GRENIER, Madame Jacqueline MAILLE, Madame Marcelle et Monsieur Jim ANDRE souhaitent à la municipalité un heureux 1^{er} Mai confiné.

b) COVID 19 :

La population a été informée des dispositions prises concernant le COVID 19 par le biais de La Lettre de Romilly sur Andelle et des panneaux Lumiplan.

Les écoles ont accueilli, depuis le 11 Mai, les enfants de personnels prioritaires dont les soignants.

Monsieur le Maire remercie, d'une part, le groupe de couturières dont en faisaient partie Mesdames Valérie DELABRIERE et Marie-Claude JULLIEN pour la confection de près de 1700 masques en tissus pour les administrés de la commune, et d'autre part, la C.D.C.L.A. et la Région pour l'octroi de masques chirurgicaux.

Monsieur le Maire fait part que le Département mettra à disposition des Eurois des masques lavables, qui seront distribués de fin Mai à fin Juin. Chaque foyer de la commune recevra deux masques fin Juin.

La C.D.C.L.A. fournira également des masques début Juin. La distribution débutera par la commune la plus importante soit Romilly sur Andelle.

Participeront à cette distribution, Monsieur le Maire, Mesdames Marie-Thérèse LANGLET, Marie-Claude JULLIEN, Valérie DELABRIERE, Josette LE BRETON-PALIER, Pascale BIVILLE, Messieurs Xavier CHIVOT et Alain DULONDEL.

c) C.D.C.L.A. – aide à domicile :

En concertation avec Monsieur HOUSSAYE, la C.D.C.L.A. lance « Impulsion Relance Normandie » : 155.000 € seront mobilisés sur le territoire de Lyons Andelle pour accompagner les entreprises dont les 31 de Romilly sur Andelle.

d) Restauration scolaire :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, compte-tenu la pandémie du coronavirus, il a été demandé à la Préfecture, une prolongation exceptionnelle d'un an, du marché de la restauration scolaire dont l'échéance de 3 ans est le 3 Juillet prochain.

e) Développement de la lecture publique :

Une convention a été signée entre le Département et la commune de Romilly sur Andelle pour le développement de la lecture publique de qualité.

f) P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) :

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le P.P.R.I., un avis favorable a été émis par le commissaire enquêteur pour le P.P.R.I. dans son ensemble et aussi pour les deux parcelles cadastrées section AB 657 et AD 364.

g) Dotation globale de fonctionnement :

Par mail en date du 7 Avril 2020, Monsieur Sébastien LECORNU, Ministre, nous informe de la revalorisation de la DGF de 3,5 %.

h) Ecoles :

L'Inspection Académique fait part que toutes les communes de moins de 5000 habitants n'auront pas de fermeture de classes. Nous conservons donc nos 6 classes de maternelles.

i) Syndicat Intercommunal d'Assainissement Romilly / Pont Saint Pierre / Douville :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est consultable au secrétariat de la Mairie.

j) Côte des Deux Amants :

Une signature notariale interviendra prochainement avec le Conservatoire des Sites Naturels pour une ORE (Obligation Réelle Environnementale) portant sur le site de la Côte des Deux Amants. Ce site sera préservé pendant 99 ans.

k) Société DELAGRAVE :

Deux prêts à taux zéro pour un montant total de 235.000 € ont été accordés par le Conseil Régional de Normandie à la Société DELAGRAVE au titre du dispositif A.R.M.E.

l) Subvention D.E.T.R. :

L'étude énergétique pour la réhabilitation énergétique et l'agrandissement de la mairie est en cours.

Une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. pour ces travaux, sera représentée en fin d'année, s'il s'avère que dans les reliquats de 2019 le nouveau Préfet ne trouve pas les fonds nécessaires.

m) La Moineaudière :

Un important programme de réhabilitation des logements est prévu par Eure Habitat pour le lotissement de la Moineaudière.

n) Printemps du Film Romillois :

La manifestation du Printemps du Film Romillois prévue le 5 Avril 2020 ayant été annulée du fait du COVID 19, le Conseil Départemental a maintenu sa subvention qu'il avait octroyée.

o) Fête des Mères :

Dans le cadre de la Fête des Mères du 14 Juin, la commune remettra aux mamans d'un quartier une attention.

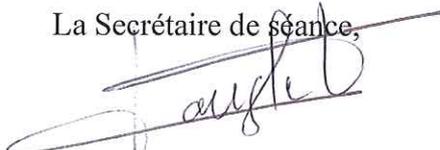
p) Cérémonies commémoratives :

Le 8 Mai a été célébré au Monument aux Morts avec un maximum de 5 personnes autorisées. Les porte-drapeaux n'ont pu y assister.

Pour la cérémonie du 8 Juin (Indochine), les porte-drapeaux pourront peut-être y participer.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 22h20.

La Secrétaire de séance,



Marie-Thérèse LANGLET



Le Maire,



Jean-Luc ROMET